DOSSIER DE PRESSE

L'Accord de Paris et les enjeux financiers



RÉUNION DU 9 OCTOBRE 2015, LIMA



L'Accord de Paris et les enjeux financiers.

En décembre 2015 aura lieu la COP21 à Paris, l'objectif est d'avoir un accord ambitieux et contraignant pour contenir la hausse des températures à 2°C

Le Président de la République le 10 septembre 2015 :

« L'urgence parce que c'est maintenant qu'il faut agir, et la durée parce que ce que nous déciderons là, à la fin de l'année 2015, c'est pour les vingt, les trente prochaines années que le monde va pouvoir s'engager.

Alors quel est l'enjeu précis? C'est à la fois de réussir un accord, un accord universel, un accord durable, un accord contraignant, ça c'est le fondement juridique de ce qui va être décidé. Et puis il y a un autre enjeu, qui d'ailleurs est lié au premier, c'est le financement. S'il n'y a pas les annonces qui sont attendues, mais pas simplement les annonces, les preuves, qu'il y aura bien 100 milliards de dollars à partir de 2020, et chaque année, alors il n'y aura pas de conclusion de la COP21, de la conférence de Paris. »

Le Président de la République lors de sa conférence de presse du 7 septembre 2015 :

(Il n'y aura pas d'accord et notamment parce que des pays s'y refuseront, des pays émergents, on les connait, des pays du Sud, et on les comprend, s'il n'y a pas d'engagement ferme sur les financements.)

Laurent FABIUS, président de la COP21, dans son discours lors de l'événement de haut niveau sur le changement climatique organisé aux Nations unies à New York le 29 juin 2015 :

« L'accord à Paris est indispensable et il est possible à une condition : qu'il respecte ce qu'on appelle généralement la justice. La justice, c'est la solidarité financière et j'ajouterai technologique. Un engagement a été pris par les pays développés : chaque année 100 milliards de dollars de financements publics et privés d'ici 2020 en priorité vers les pays les plus pauvres et les plus vulnérables. Cet engagement doit être tenu. D'où la nécessité d'efforts supplémentaires sur le plan des financements et du partage des technologies. »

Pourquoi mobiliser les ministres des finances sur cette question?

Ce sont les ministres en charge des négociations climatiques qui auront la charge de définir les règles du nouvel Accord, y compris sur les questions de financement. C'est pourquoi Laurent FABIUS a organisé les 7 et 8 septembre une réunion ministérielle avec une quarantaine de pays consacrée notamment à ce sujet. Elle a confirmé le souhait de tous de disposer d'un état des lieux précis sur la mise en œuvre de l'objectif de mobiliser 100 milliards de dollars d'ici 2020, des attentes fortes des pays en développement pour une poursuite de cet effort après 2020 et une attention spécifique pour l'effort financier qui sera consacré à l'adaptation des pays pauvres et vulnérables.

Néanmoins, il est important que les ministres des Finances soient mobilisés sur les enjeux climatiques au regard des enjeux économiques et financiers structurels sous-jacents. Pour rester en dessous de 2°C, c'est en effet l'ensemble des investissements qui devront prendre en compte les enjeux climatiques.

Par ailleurs, pour ce qui concerne l'Europe, ce sont les ministres des finances européens qui devront définir en novembre la position de l'Union européenne sur ces questions.

Si les négociations internationales portent sur les financements après 2020, la crédibilité des engagements passés concernant les flux financiers des pays développés vers les pays en développement est nécessaire pour obtenir la confiance des pays du Sud.

Michel SAPIN dans son discours d'ouverture du « Climate Finance Day » à Paris le 22 mai 2015 :

« La question des financements de la lutte contre le réchauffement climatique sera fondamentale pour construire un accord en décembre et pour assurer la mise en œuvre effective, globale et massive de la transition vers des économies résilients et sobres en carbone. »

Réunion « La finance au service du climat » le 9 octobre à Lima

Dans l'optique de la COP21 à Paris, qui fixera le cadre global de la lutte contre le réchauffement climatique pour la période post-2020, le volet financier est un élément essentiel des négociations. Pour faciliter les discussions, il est indispensable qu'en amont de la COP21, un climat de confiance soit instauré entre les Parties ainsi qu'une compréhension commune de la mobilisation en cours des acteurs financiers publics comme privés pour soutenir les actions d'atténuation et d'adaptation climatique dans les pays en développement.

Le Pérou et la France, en tant qu'actuel et futur pays hôte de la COP, organisent une réunion des ministres des Finances et des chefs des principales institutions financières internationales, organisée et ouverte par Michel SAPIN et son homologue péruvien Segura VASI, sur la finance climat à Lima le 9 octobre 2015 et conclue par Laurent FABIUS et le ministre péruvien de l'Environnement Manuel PULGAR-VIDAL, présidents des COP21 et 20, à l'occasion de l'assemblée annuelle de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international.

Michel SAPIN dans son discours lors de la réunion ministérielle de l'OCDE le 4 juin 2015

« Avec mon collègue Alonso Arturo Segura VASI nous avons défini une stratégie pour faciliter l'ensemble des négociations [...]. Quel en sera le point d'arrivé ? En octobre, à Lima, en marge des Assemblées annuelles du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale, nous organiserons une réunion de haut niveau qui permettra de faire un bilan des travaux qui auront été conduits ; et j'espère que nous serons à même d'en tirer un message fort, encourageant et mobilisateur, dans la perspective de la Conférence de Paris. »

Laurent FABIUS dans son discours d'ouverture du « Climate Finance Day » à Paris le 22 mai 2015

« Aucune action efficace ne sera possible sans une prise de conscience - elle est là - et un engagement fort des acteurs privés du secteur financier et d'une façon générale du secteur financier. »

Cette réunion permettra de faire le bilan de l'ensemble des travaux qui ont été conduits cette année et, si possible, d'annoncer de nouveaux engagements financiers en faveur de la lutte contre le réchauffement climatique, afin de renforcer la dynamique positive induite par les annonces faites en marge de l'Assemblée générale des Nations Unies, notamment par la France. Le Secrétaire général des Nations Unies, M. Ban Ki Moon, ouvrira les débats. Les responsables des principales institutions financières internationales (la Banque mondiale, le FMI, le Conseil de stabilité financière – FSB, la Banque africaine de développement, la Banque asiatique de développement, la BERD, la BEI, le Fonds vert pour le climat) et de nombreux ministres des Finances. Deux initiatives sur les énergies renouvelables en Afrique et les systèmes d'alerte précoce seront également présentées.

Pour nourrir les discussions, la France et le Pérou ont demandé à l'OCDE et au think thank CPI de produire un rapport sur les financements climat disponibles en 2014 par rapport à la cible de 100 milliards de dollars (voir fiche détaillée sur ce sujet). Ce rapport, qui sera présenté par le Secrétaire général de l'OCDE, M.GURRIA, devrait présenter une estimation techniquement solide et transparente. Le Secrétariat général des Nations Unies a également accepté de présenter un rapport sur la mobilisation du secteur financier privé, un peu plus d'un an après le sommet de New York sur le climat, qui avait été marqué par plusieurs annonces dans ce domaine.

La stratégie repose sur 3 piliers

COP21, LE VOLET FINANCIER

POUR UNE ÉCONOMIE SOBRE EN CARBONE

3 PILIERS POUR ASSURER LES ENGAGEMENTS FINANCIERS







Crédibiliser les engagements financiers passés des pays développés: à Copenhague en 2009, les pays développés se sont engagés à mobiliser, d'ici 2020, 100 Mds de dollars par ans de financements climat, publics et privés des pays développés vers les pays en développement. 195 pays (plus l'UE) doivent prendre des engagements en matière de réduction de gaz à effet de serre. C'est l'accord de Paris en lui-même.

Opérer une transition vers une économie durable, sobre en carbone et résiliente face aux changements climatiques. Ceci passe par des politiques publiques cohérentes avec cette transition (transition énergétique, taxe carbone, etc.) ainsi qu'une supervision financière qui prenne en compte les enjeux climatiques.

L'Accord de Paris

Cet accord universel doit définir des règles et des mécanismes capables de relever progressivement l'ambition pour respecter l'objectif d'une hausse des températures inférieure à 1.5 ou 2°C. Dans ce cadre, 195 pays (plus l'UE) doivent prendre des engagements en matière de réduction de gaz à effet de serre, en renforçant les actions déjà engagées.

L'objectif est de parvenir à :

- un accord universel, conclu par tous, et applicable à tous les pays ;
- un accord **ambitieux**, qui nous permette de rester sous les 1,5 ou 2°C et adresse aux acteurs économiques les signaux nécessaires pour engager la transition vers l'économie bas-carbone;
- un accord **flexible**, qui prenne en compte les circonstances nationales, les besoins et les capacités respectives des pays en développement et les spécificités de certains pays, notamment les moins avancés et les petites îles ;
- un accord **équilibré**, qui prévoit des moyens de mise en œuvre adéquats, en matière de financements des projets d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques, d'accès aux technologies et de renforcement des capacités ;
- un accord **dynamique** et **crédible**, qui inclut d'une part un processus périodique pour relever l'ambition des pays contre le dérèglement climatique et d'autre part un cadre de transparence robuste permettant de suivre la mise en œuvre des engagements de réduction d'émissions, afin d'assurer la confiance entre les pays.

La question du financement fera bien sûr partie de l'Accord ; il n'y aura pas d'accord sans solidarité et les Etats doivent disposer des moyens nécessaires pour mettre en œuvre leurs engagements.

Crédibiliser l'engagement pris à Copenhague de mobiliser 100 Mds de dollars par an en 2020.

Les « 100 milliards de dollars par an » sont un engagement conjoint des pays développés pris à Copenhague en 2009 afin de mobiliser, à partir de 2020, des financements publics et privés, y compris de sources innovantes, en faveur des pays en développement pour financer leurs actions de lutte contre le changement climatique.

Aucune méthodologie de comptabilisation de ces financements n'était agréée au moment où cet engagement a été pris, bien que le besoin d'une définition unique de la finance climat soit systématiquement rappelé par les parties.

Michel SAPIN et son homologue péruvien ont demandé en juillet 2015 à l'OCDE, en s'appuyant sur le think tank *Climate Policy Initiative*, de préparer un rapport fournissant une estimation robuste des financements versés en 2013 et 2014. Ce rapport s'appuie notamment sur les travaux sur les définitions et les méthodes menés par les pays donateurs en 2014 et 2015, ce qui devrait permettre d'obtenir une estimation plus précise.

Ce rapport sera présenté par l'OCDE lors de la réunion sur les enjeux financiers de la COP21 du 9 octobre à Lima.

Les Étapes

2009 - COP 15 COPENHAGUE

Engagement collectif (pas d'engagement par pays) des pays développés, de mobiliser 100 Mds de dollars, publics et privés, par an d'ici 2020 pour aider les pays du Sud à diminuer leurs émission de gaz à effet de serre (l'atténuation) ou s'adapter (adaptation) aux changements climatiques.

FIN 2014

1ºr rapport biennal du Comité permanent sur le financement de la CCNUCC. Il a été publié pendant la COP20 à Lima (fourchette approximative de 40 à 175 Mds).

31 MARS 2015

Accord sur la comptabilisation des financements de l'atténuation lors de la réunion des Banques multilatérales de développement et des banques bilatérales de développement (comme l'AFD ou la KFW) organisée à Bercy.

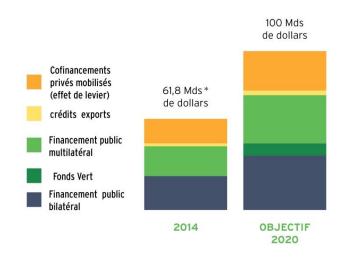
JUIN 2015

Accord sur les principes de comptabilisation de l'adaptation et les effets de levier.

9 OCTOBRE 2015

Présentation du rapport par l'OCDE

Point sur la mise en œuvre de l'« engagement de Copenhague »



*Source: rapport OCDE/CPI du 7 octobre 2015

Un certain nombre d'Etats et de banques multilatérales de développement ont annoncé leur intention d'augmenter leurs financements consacrés au climat à horizon 2020 :

- L'Allemagne a annoncé en juin 2015 un doublement de ses financements climat à horizon 2020 ;
- Le Royaume-Uni a annoncé qu'il augmenterait de 50% ses contributions financières à la lutte contre le changement climatique dans les pays les plus pauvres, ce qui représentera 5,8 milliards de livres (8,8 milliards de dollars) en cumulé sur la période 2016-2021 :
- La France a annoncé lors de l'Assemblée Générale des Nations-unies une augmentation de 2 milliards d'euros de ses financements climat à l'horizon 2020, qui passeront ainsi de 3 à 5 milliards d'euros ;
- La Banque Asiatique de Développement fera plus que doubler ses financements climat (atteignant 6 milliards de dollars en 2020), à travers l'augmentation globale de son activité et la hausse significative de la part de son portefeuille consacré au climat (30 % contre 18 % actuellement);
- La BERD, dont le tiers de l'activité est dédiée à la « finance verte », augmentera cette part jusqu'à 40 %. Les engagements annuels seront alors de 4 milliards de dollars en 2020.

La contribution française

En 2014, les financements internationaux de la France pour le climat dans les pays en développement étaient de 3 milliards d'euros. Le Président de la République a annoncé le 28 septembre 2015 lors de l'Assemblée générale des Nations Unies que nos financements internationaux pour le climat dépasseront 5 milliards d'euros à l'horizon 2020, soit une augmentation de plus de 2 milliards d'euros. Cet effort conséquent s'inscrit dans le cadre d'une hausse plus large de notre aide au développement, qui augmentera de 4 milliards d'euros en 2020. Cette hausse s'engagera dès l'an prochain. L'augmentation de l'aide se fera par des prêts et des dons.

DOSSIER DE PRESSE - L'Accord de Paris et les enjeux financiers

Le Fonds vert pour le climat :

Le Fonds vert, décidé à la conférence de Copenhague en 2009, a vocation à devenir à terme la pierre angulaire d'une architecture financière internationale plus efficace dans la lutte contre le changement climatique. L'objectif est d'allouer à terme ses ressources de manière équilibrée entre atténuation et adaptation, avec 50% des ressources de l'adaptation qui seront affectées aux plus vulnérables;

Le capital du Fonds vert pour le climat est actuellement de 10,2 milliards de dollars. La France y participe à hauteur d'environ 1 milliard de dollars.

Dates clés

- 2009 : COP15 Copenhague : volonté politique de la création d'un Fonds vert
- 2010 : COP16 création officielle du Fonds vert
- 2014 : Capitalisation initiale de 10.2 milliards de dollars
- Novembre 2015 : approbation des premiers projets par le Conseil du Fonds vert

Si le Fonds vert est un instrument central du financement de la lutte contre le changement climatique, seule une partie des 100 milliards de dollars a vocation à transiter par le Fonds vert directement. Le reste des financements publics se composent d'engagement bilatéraux, et de l'action des banques multilatérales de développement, comme la Banque Mondiale, la Banque Africaine de Développement, la Banque Interaméricaine de développement ou encore la Banque Asiatique de Développement... En France, l'Agence Française de Développement consacre plus de 2,5 milliards d'euros par an au climat dans les pays en développement, et a pour objectif que 50% de ses engagements aient des co-bénéfices pour la lutte contre le dérèglement climatique.

Opérer une transition vers une économie durable, sobre en carbone et résiliente face aux changements climatiques.

L'objectif est que l'ensemble du système économique et notamment financier prenne en compte le changement climatique (les risques climatiques mais aussi les politiques de lutte contre le changement climatique) dans ses activités.

Michel SAPIN, au Finance Day du 22 mai 2015 :

« L'ensemble du système financier doit prendre en compte le risque climatique dans ses activités »

Une mobilisation du secteur financier privé croissante depuis septembre 2014

La mobilisation du secteur financier privé a débuté lors du **sommet de New York**, **en septembre 2014**. Plusieurs coalitions d'acteurs y ont pris des engagements:

- le « Montreal Pledge » : les fonds d'investissement engagent un dialogue avec les entreprises dont ils sont actionnaires pour diminuer à terme l'empreinte carbone de celles-ci ; la Caisse des Dépôts et Consignations en fait partie ;
- le « Portfolio Decarbonation Coalition » : des fonds d'investissement et des entreprises s'engagent à décarboner leur portefeuille et à vendre leurs participations dans les entreprises les plus carbonées : en France, Amundi – Crédit Agricole, le Fonds de Réserve des Retraites et l'EFRAP en font partie. Axa s'est engagé dans le même sens.

Depuis, la mobilisation des acteurs financiers se poursuit. De nouveaux engagements ont notamment été pris lors du « Climate Finance Day » organisé le 22 mai 2015 à Paris. Les coalitions représentées ont fait état des nouveaux engagements pris par leurs membres :

- élargissement de la « Portfolio Decarbonization Coalition » (qui concerne désormais 45 milliards de dollars d'actifs);
- publication d'une version révisée des « Green Bond Principles » le 27 mars 2015 (effort de standardisation de la définition des obligations vertes);
- engagements pris par les assureurs à l'occasion de la conférence internationale de Sendaï sur la prévention des risques de catastrophes (déclaration en faveur de la réduction des risques de catastrophes naturelles);
- annonce par l'agence de notation Standards & Poors de sa décision de prendre en compte le risque climatique dans ses évaluations.

Deux plateformes ont également été lancées lors du « Climate Finance Day », l'une par les investisseurs institutionnels (réunis dans le cadre de l' « IGCC » : « Investor Group on Climate Change »), l'autre par les assureurs (dans le cadre de la coalition « PSI » : Principles for Sustainable Insurance »). Ces plateformes visent à coordonner et amplifier la mobilisation du secteur financier privé.

Déclaration des acteurs de la place financière de Paris sur le changement climatique : « Il appartient aux régulateurs de créer un cadre incitatif afin de développer les financements et investissements des entreprises et des particuliers. Dans le même temps, nous soulignons le rôle que les acteurs financiers ont à jouer pour répondre aux enjeux liés au changement climatique, que ce soit en tant que prêteur, structureur et gérant, investisseur et assureur. »

Les pouvoirs publics ont également un rôle à jouer pour accélérer cette transition.

En avril 2015, le G20 a donné, à la demande de la France, mandat au **FSB** (conseil de stabilité financière) d'étudier la prise en compte par le secteur financier des enjeux liés au changement climatique. Le FSB devrait proposer que le sommet du G20 adopte un programme de travail sur cette question en novembre prochain.

La France montre l'exemple

La loi sur la transition énergétique prévoit à l'article 173 que les investisseurs institutionnels précisent dans leurs rapports annuels la façon dont ils prennent en compte leur exposition au risque climatique. Il leur est demandé de fournir des informations sur leur contribution à la transition énergétique.

Mettre un prix au carbone

Donner un prix au carbone est indispensable pour orienter les décisions des acteurs économiques. La réorientation de l'économie vers une économie bas-carbone passe par la diminution des subventions aux énergies fossiles (diminution que nous soutenons au G20 et au FMI), et par diverses permettant de donner un signal prix carbone, c'est-à-dire d'intégrer dans la décision des entreprises et des investisseurs le coût des émissions polluantes afin d'encourager les secteurs de l'économie verte (énergies renouvelables, transport propres...) : marché carbone comme en UE et ailleurs (Californie, Québec, projets pilotes chinois et marché national chinois d'ici 2017), taxe sur les carburants (en France et dans beaucoup de pays), etc.

Contacts presse

Cabinet de Michel SAPIN

sec.mfcp-presse@cabinets.finances.gouv.fr

francois.coen@cabinets.finances.gouv.fr

01 53 18 41 13

06 20 53 27 74

@Min_Finances

Cabinet de Laurent FABIUS

marianne.zalc-muller@diplomatie.gouv.fr 01 43 17 40 51

economie.gouv.fr diplomatie.gouv.fr gouvernement.fr cop21.gouv.fr